



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trente-deuxième session**

Genève, 13-15 septembre 2023

Point 9 b) de l'ordre du jour provisoire

Perspectives : Travaux futurs du Comité de l'énergie durable :**Approbation de documents****Plan de travail du Groupe d'experts de la gestion
des ressources pour 2024-2025****Document établi par le Bureau du Groupe d'experts de la gestion
des ressources**

1. Le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui s'est penché sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable ([ECE/EX/2019/L.10](#)), a chargé le Groupe d'experts de la gestion des ressources de mener des activités concrètes axées sur les résultats en vue de développer et de promouvoir un système mondial qui puisse servir d'outil de gestion durable des ressources naturelles et facilite la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « Programme 2030 »), et d'appuyer sa mise en œuvre (EXCOM/CONCLU/108 de la 108^e réunion du Comité exécutif)¹.
2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts s'attache essentiellement à développer et à promouvoir un système mondial qui puisse servir d'outil de gestion durable des ressources naturelles et facilite la concrétisation du Programme 2030, ainsi qu'à appuyer sa mise en œuvre. Il s'agit de concevoir et de mettre en place un Système des Nations Unies pour la gestion des ressources qui repose sur la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU) et comprenne des principes, des spécifications, des lignes directrices, des protocoles d'application (procédures et listes de vérification) et des pratiques exemplaires visant à faciliter la gestion durable de l'énergie, des matières premières et d'autres ressources.
3. Le mandat du Groupe d'experts court jusqu'en décembre 2024.

I. Activités transversales

4. Le Groupe d'experts mènera les activités transversales suivantes, s'il y a lieu et à la demande du Comité de l'énergie durable :
 - a) Contribuer, à la demande du Comité de l'énergie durable et dans la mesure des compétences du Groupe d'experts, à la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE. Des explications sont données à la section II ;

¹ https://www.unece.org/fileadmin/DAM/commission/EXCOM/Agenda/2020/EXCOM_109_17_Feb_2020/Item_2_EXCOM-Conclu-108.pdf.



b) Entreprendre, avec d'autres groupes d'experts et sous l'autorité du Comité de l'énergie durable, et si des ressources extrabudgétaires sont disponibles, des activités visant à faciliter, dans les États membres de la CEE, le passage à une économie et à un secteur énergétique plus verts selon les principes d'une transition juste.

II. Activités réalisées

5. Le Groupe d'experts a constaté les effets bénéfiques très importants de la diversité et de l'inclusion dans le domaine de la gestion des ressources. Il s'efforcera, dans toute la mesure possible et en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles, de veiller à ce que sa composition, l'exécution du présent plan de travail ainsi que toute activité de renforcement des capacités et de formation respectent les principes de diversité et d'inclusion.

6. Des études de cas visant à aider les utilisateurs de la CCNU et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources (ci-après « Système de gestion des ressources ») et à promouvoir l'échange de connaissances sont menées régulièrement.

A. Principes, spécifications et exigences de la CCNU et du Système de gestion des ressources

Description :

7. Le Groupe d'experts élaborera, tiendra à jour et diffusera une boîte à outils complète sur la gestion durable des ressources fondée sur la CCNU et le Système de gestion des ressources, conformément au Programme 2030 et à l'appui de la mise en œuvre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable². Les travaux comprendront l'amélioration et la poursuite de l'élaboration de principes, de spécifications, de lignes directrices, de protocoles d'application, de pratiques exemplaires et d'études de cas et concourront à une gestion durable, transparente et équitable des ressources naturelles dans le cadre de la CCNU et du Système de gestion des ressources (minéraux, ressources pétrolières, sources d'énergie renouvelables, combustibles nucléaires, projets d'injection, ressources anthropiques, eaux souterraines, hydrogène, etc.), en harmonie avec les objectifs de développement durable (ODD) et les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Le Groupe d'experts coordonnera ses actions avec d'autres groupes d'experts relevant du Comité de l'énergie durable par l'intermédiaire de la plateforme consacrée à la résilience énergétique afin que cette dernière question soit abordée selon une approche globale et intégrée où les matières premières d'importance critique et l'hydrogène tiennent une place prépondérante. Les matières premières d'importance critique jouent un rôle crucial dans le passage à une économie sobre en carbone en facilitant la conception de technologies propres et de produits bas carbone, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et contribue à un avenir durable. L'hydrogène est important dans la transition vers une économie bas carbone puisqu'il s'agit d'un vecteur énergétique propre et polyvalent qui convient à un large éventail d'applications, notamment la production d'électricité, le stockage de l'énergie et la décarbonation de différents secteurs industriels, et contribue ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à un avenir durable. Les systèmes en boucle fermée, l'analyse avancée des données à l'aide de l'intelligence artificielle et du Web3 et les matériaux de pointe sont de nature à réduire les déchets et la pollution, à favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources et à permettre la conception de produits plus respectueux de l'environnement. Ces avancées sont indispensables pour une gestion durable des ressources d'ici à 2050 et la transition vers une économie circulaire sobre en carbone. Le Groupe d'experts étudiera et exploitera les possibilités d'appliquer la CCNU et le Système de gestion des ressources à d'autres ressources³, selon les besoins, et il s'attaquera aux enjeux liés aux interactions entre

² Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/decade-of-action/>.

³ Par « ressources », on entend toutes les ressources naturelles, y compris les ressources anthropiques, qui doivent être produites, stockées ou gérées.

l'alimentation, l'énergie, l'eau et les terres⁴ et à la transition vers une économie circulaire. Il coordonnera ses actions avec le Groupe de travail de la transformation des industries extractives pour le développement durable et donnera suite à l'appel à l'action qui figure dans la note d'orientation intitulée « Transforming Extractive Industries for Sustainable Development » (transformation des industries extractives dans l'optique du développement durable)⁵ afin que son travail soit aligné sur l'action mondiale en faveur d'industries extractives durables. Le Groupe d'experts développera la CCNU et le Système de gestion des ressources afin d'appuyer l'élaboration des politiques, la planification et l'exécution de la gestion des ressources au niveau national, l'innovation dans les modes de fonctionnement, la répartition des capitaux, l'information financière et la mise en œuvre d'un développement durable, en tenant compte des facteurs environnementaux et sociaux ainsi que des besoins et priorités locaux en matière de gestion durable des ressources.

Tâches à accomplir :

8. Le Groupe d'experts continuera d'élaborer et de tenir à jour les principes de la CCNU et du Système de gestion des ressources qui s'appliquent à toutes les ressources et d'aider les pays à aligner leur gestion des ressources sur les prescriptions du Programme 2030. Le Groupe de travail de l'adoption aidera les auteurs et les utilisateurs de la CCNU et du Système de gestion des ressources en élaborant des normes concernant l'adoption de ces deux outils sur la base d'une sélection de pratiques exemplaires. Ces activités seront menées avec le concours du Groupe consultatif technique et des groupes de travail, des auteurs, des utilisateurs, des fournisseurs et des milieux universitaires.

Produits et calendrier :

a) Stratégie et feuille de route actualisées pour la gestion et l'amélioration de la CCNU et du Système de gestion des ressources : avril 2025 ;

b) Version actualisée des principes et définitions de la CCNU et du Système de gestion des ressources qui sont nécessaires à une gestion intégrée et durable des ressources : avril 2025 ;

c) Lignes directrices régionales pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources, selon les besoins, notamment à l'appui d'une économie circulaire, d'une plateforme pour la résilience énergétique et des interactions entre alimentation, eau et énergie : avril 2024 et au-delà ;

d) Projet de cadre pour le contrôle de la qualité, la comparabilité et l'interopérabilité destiné à faciliter le travail des auteurs et des utilisateurs de la CCNU et du Système de gestion des ressources, conformément aux conditions dans lesquelles ils travaillent : avril 2024 et au-delà.

B. Application de la CCNU et du Système de gestion des ressources : spécifications, lignes directrices et pratiques exemplaires

Description :

9. Le Groupe d'experts élaborera, alimentera et actualisera les spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à la gestion intégrée et durable des ressources, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Les principes, spécifications et lignes directrices concernant la CCNU et le Système de gestion des ressources sont indispensables pour une action efficace en faveur des objectifs climatiques et la progression

⁴ Commission économique pour l'Europe (2021), *Natural Resource Nexuses in the ECE region*, <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/355180>.

⁵ Organisation des Nations Unies (2021), *Policy Brief: Transforming Extractive Industries for Sustainable Development*, <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/356790>.

vers une économie circulaire. Cette activité sera menée en collaboration avec le Comité de l'énergie durable et contribuera aux travaux de ce dernier, en particulier ses recherches sur les moyens de parvenir à zéro émission nette de gaz à effet de serre et de concrétiser les ODD.

10. **Groupe consultatif technique** : le Groupe d'experts disposera d'un Groupe consultatif technique composé de plusieurs groupes de travail qui l'aidera à développer la CCNU de sorte qu'elle s'applique à plusieurs secteurs de ressources, dans des contextes nationaux et régionaux donnés.

11. **Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources** : le Groupe d'experts disposera d'un Sous-groupe du Système de gestion des ressources qui rendra compte au Bureau et qui l'aidera à développer le Système de sorte qu'il s'applique à plusieurs secteurs de ressources, dans des contextes nationaux et régionaux donnés.

Tâches à accomplir :

12. Le Groupe consultatif technique appuiera l'élaboration intégrée des principes, spécifications, lignes directrices, pratiques exemplaires et études de cas relatifs à la CCNU et leur application à toutes les ressources afin de contribuer à l'élaboration des politiques, à la gestion des ressources nationales, à la gestion des processus et à la répartition des capitaux.

13. Le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources appuiera l'élaboration et l'application des principes, des exigences, des lignes directrices, des pratiques exemplaires et des études de cas relatifs au Système afin de contribuer à la gestion intégrée et durable des ressources.

Produits et calendrier :

a) Présentation d'un rapport annuel à la quinzième session du Groupe d'experts (2024) sur la coordination et la facilitation des travaux des groupes de travail et équipes spéciales dans le cadre de l'élaboration et de l'actualisation des principes, spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources : avril 2024 ;

b) Présentation d'un rapport annuel à la seizième session du Groupe d'experts (2025) sur la coordination et la facilitation des travaux des groupes de travail et équipes spéciales dans le cadre de l'élaboration et de l'actualisation des principes, spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources : avril 2025 ;

c) Documents actualisés relatifs à la CCNU et au Système de gestion des ressources : avril 2024 et au-delà ;

d) Documents réunissant les pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux fins d'une gestion intégrée et durable des ressources : avril 2024 et au-delà ;

e) Examens des documents sectoriels et recommandations au Bureau : avril 2024 et au-delà.

C. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les ressources minérales

Description :

14. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des minéraux, le Groupe d'experts élaborera de nouveaux documents visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour une gestion durable des minéraux, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. La gestion des ressources minérales englobe toutes les étapes de la chaîne de valeur des minéraux, à savoir l'exploration, l'évaluation des ressources, l'extraction, la transformation, et la fermeture et la remise en état des sites, de sorte que les minéraux soient exploités de façon responsable et durable.

Tâches à accomplir :

15. Le Groupe de travail élaborera et mettra à jour les spécifications, lignes directrices, protocoles d'application, pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux minéraux. Il mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et d'autres groupes de travail et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Produits et calendrier :

a) Actualisation des spécifications de la CCNU et, en particulier du document-relais entre le modèle du Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards et la CCNU, et éventuellement d'autres documents-relais ainsi que des lignes directrices concernant leur application aux ressources minérales, selon les besoins : avril 2024 et au-delà ;

b) Pratiques exemplaires et études de cas relatives à l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux minéraux, en particulier des études de cas actualisées sur la passerelle entre la norme nationale de la République populaire de Chine relative à la classification des ressources et réserves minérales et la CCNU : avril 2024 et au-delà.

D. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les ressources pétrolières

Description :

16. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail du pétrole et du Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources, le Groupe d'experts élaborera et actualisera les documents permettant d'appliquer la CCNU et le Système de gestion des ressources aux ressources pétrolières, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Tâches à accomplir :

17. Tenir à jour les spécifications, documents-relais, lignes directrices, protocoles d'application, pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources pétrolières. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et coopérera avec des groupes d'experts, notamment celui du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, celui des systèmes de production moins polluante d'électricité et celui du gaz, selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Produits et calendrier :

a) Tenue à jour des spécifications, documents-relais et lignes directrices concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources au pétrole et à d'autres ressources connexes, et appui à leur mise en œuvre : avril 2024 et au-delà ;

b) Pratiques exemplaires et études de cas relatives à l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources au pétrole et à d'autres ressources connexes : avril 2024 et au-delà.

E. Spécifications et lignes directrices relatives à l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux sources d'énergie renouvelables

Description :

18. Par l'intermédiaire du Groupe de travail de l'énergie renouvelable et de ses sous-groupes, le Groupe d'experts continuera d'élaborer des documents qui permettront d'appliquer la CCNU et le Système de gestion des ressources aux sources d'énergie renouvelables, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Tâches à accomplir :

19. Le Groupe de travail et ses sous-groupes mèneront leurs activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consulteront d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopéreront avec eux selon les besoins ; ils coopéreront également avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et rendront compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe d'experts. Le Groupe de travail exécutera les tâches suivantes :

- a) Tenir à jour les spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à l'énergie géothermique, selon les besoins ;
- b) Tenir à jour les spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à la bioénergie, selon les besoins ;
- c) Tenir à jour les spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à l'énergie solaire, selon les besoins ;
- d) Tenir à jour les spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à l'énergie éolienne, selon les besoins ;
- e) Élaborer et tenir à jour des spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux énergies hydraulique et marine, selon les besoins ;
- f) Mener des études de cas et élaborer des pratiques exemplaires concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux énergies renouvelables.

Produits et calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices actualisées concernant l'application de la CCNU à l'énergie géothermique : avril 2024 et au-delà ;
- b) Spécifications et lignes directrices actualisées concernant l'application de la CCNU à la bioénergie : avril 2024 et au-delà ;
- c) Spécifications et lignes directrices actualisées concernant l'application de la CCNU à l'énergie solaire : avril 2024 et au-delà ;
- d) Spécifications et lignes directrices actualisées concernant l'application de la CCNU à l'énergie éolienne : avril 2024 et au-delà ;
- e) Spécifications et lignes directrices actualisées concernant l'application de la CCNU aux énergies hydraulique et marine : avril 2024 et au-delà ;
- f) Lignes directrices et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux énergies renouvelables : avril 2024 et au-delà.

F. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les projets d'injection

Description :

20. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des projets d'injection, le Groupe d'experts élaborera des documents complémentaires pour promouvoir l'utilisation des spécifications relatives à l'application de la CCNU à des projets d'injection à des fins de stockage géologique (par exemple, projets de stockage de dioxyde de carbone, de gaz naturel ou d'hydrogène, et autres projets d'élimination des déchets liquides), en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Tâches à accomplir :

21. Le Groupe de travail élaborera des spécifications détaillées, des lignes directrices et des études de cas pour l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux projets d'injection à des fins de stockage géologique. Il mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Produits et calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices actualisées concernant l'application de la CCNU aux projets d'injection, selon les besoins : avril 2024 et au-delà ;
- b) Études de cas et pratiques exemplaires concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux projets de captage et stockage du dioxyde de carbone et au stockage de l'hydrogène : avril 2024 et au-delà.

G. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les ressources en combustibles nucléaires

Description :

22. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des ressources en combustibles nucléaires, le Groupe d'experts élaborera de nouveaux documents visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour une gestion durable des combustibles nucléaires, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Tâches à accomplir :

23. Le Groupe de travail des ressources en combustibles nucléaires établira un document sur l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources en combustibles nucléaires. Une attention particulière sera également prêtée aux exigences imposées en matière de gestion intégrée des ressources, s'agissant du cycle des combustibles nucléaires des petits réacteurs modulaires couplés à des systèmes énergétiques intégrés (énergies renouvelables et hydrogène, par exemple) qui contribuent aux progrès vers la neutralité carbone. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins ; il coopérera également avec le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluants d'électricité et d'autres parties prenantes et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Produits et calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices actualisées concernant l'application de la CCNU aux projets nucléaires, selon les besoins : avril 2024 et au-delà ;
- b) Pratiques exemplaires et études de cas pour l'évaluation du cycle de vie des projets liés au cycle du combustible nucléaire : avril 2024 et au-delà ;
- c) Document de réflexion sur les projets avancés relatifs au cycle du combustible nucléaire dans le contexte de la CCNU et du Système de gestion des ressources : avril 2024 et au-delà.

H. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les ressources anthropiques**Description :**

24. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des ressources anthropiques, le Groupe d'experts élaborera des documents qui permettront d'utiliser la CCNU et le Système de gestion des ressources pour gérer la récupération de matières premières issues des ressources anthropiques, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Constituées principalement des résidus de l'exploitation minière, des résidus des opérations de transformation des produits et d'autres déchets non renouvelables en fin de vie, les ressources anthropiques ont gagné en importance dans les scénarios actuels liés à l'économie circulaire où l'accent est mis sur les méthodes de réduction, de réutilisation et de recyclage des résidus. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Tâches à accomplir :

25. Élaborer des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources anthropiques.

Produits et calendrier :

- a) Spécifications et lignes directrices actualisées concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources anthropiques, selon les besoins : avril 2024 et au-delà ;
- b) Pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux ressources anthropiques : avril 2024 et au-delà.

I. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les eaux souterraines**Description :**

26. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des eaux souterraines, le Groupe d'experts élaborera des documents qui permettront d'utiliser la CCNU et le Système de gestion des ressources pour gérer les eaux souterraines, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe. Le Groupe de travail prévoit de devenir un réseau rattaché à l'International Association of Hydrogeologists (IAH) pour renforcer ses liens avec les milieux de l'hydrogéologie afin de tirer parti des avantages du développement de la CCNU et du Système de gestion des ressources en vue de leur application aux eaux souterraines.

Tâches à accomplir :

27. Élaborer des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux eaux souterraines.

Produits et calendrier :

a) Spécifications et lignes directrices concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux eaux souterraines : avril 2024 et au-delà ;

b) Pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux eaux souterraines : avril 2024 et au-delà ;

c) Réseau rattaché à l'IAH aux fins du renforcement des liens entre le Groupe de travail et la communauté des hydrogéologues en ce qui concerne les avantages de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux eaux souterraines : janvier 2024 et au-delà.

J. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les ressources en hydrogène

Description :

28. Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Équipe spéciale de l'hydrogène, élaborera des documents visant à déterminer si la CCNU et le Système de gestion des ressources peuvent s'appliquer à l'hydrogène et, dans l'affirmative, à permettre la gestion des ressources en hydrogène grâce à la CCNU et au Système de gestion des ressources, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, si des ressources extrabudgétaires sont disponibles. Le cadre international fondé sur la CCNU et le Système de gestion des ressources comprendra des spécifications, une classification reposant sur l'évaluation du cycle de vie et un système de garantie d'origine pour l'hydrogène. L'Équipe spéciale consultera le Groupe consultatif technique, les groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et le Groupe d'experts du gaz et coopérera avec eux, selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Tâches à accomplir :

29. Établir un cadre international fondé sur la CCNU et le Système de gestion des ressources pour la gestion des ressources en hydrogène, et mener des projets pilotes et des études de cas sur son application.

Produits et calendrier :

a) Si des ressources extrabudgétaires sont disponibles, évaluation de l'applicabilité de la CCNU et du Système de gestion des ressources à l'hydrogène et, dans l'affirmative, établissement d'un cadre international fondé sur la CCNU et le Système de gestion des ressources pour l'hydrogène : avril 2024 et au-delà ;

b) Si des ressources extrabudgétaires sont disponibles, projets pilotes, pratiques exemplaires et études de cas sur l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources à l'hydrogène : avril 2024 et au-delà.

K. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les applications commerciales et l'information financière

Description :

30. La CCNU et le Système de gestion des ressources ont été conçus pour répondre autant que possible aux besoins des applications commerciales, des entreprises et des investisseurs, et notamment correspondre aux normes d'information sur la durabilité, en particulier celles relatives aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Tâches à accomplir :

31. Le Groupe de travail des aspects commerciaux a établi des documents concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux applications commerciales, à la qualité de l'information, à l'évaluation et à la communication de données. Le Groupe de travail continuera de mener ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail, le nouveau Groupe de l'adoption de la CCNU et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopérera avec eux, selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe. Le Groupe de travail suivra l'élaboration par le Conseil international des normes de durabilité des normes internationales de durabilité.

Produits et calendrier :

a) Spécifications et lignes directrices concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux applications commerciales, à la qualité de l'information, à l'évaluation et à la communication de données : avril 2024 et au-delà ;

b) Pratiques exemplaires et études de cas concernant l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux applications commerciales, à l'évaluation et à la communication de données : avril 2024 et au-delà.

L. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les femmes et la diversité dans la gestion des ressources

Description :

32. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la participation des femmes à la gestion des ressources, le Groupe d'experts appuiera les activités visant à inclure dans la CCNU et dans le Système de gestion des ressources des spécifications et lignes directrices concernant les femmes et la diversité, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le Groupe d'experts est conscient des effets bénéfiques très importants que présentent la diversité et la participation des femmes à la gestion des ressources, et il a intensifié ses activités en faveur de la réalisation des cibles suivantes des ODD 5 et 8 :

- 5.5 – Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ;
- 8.3 – Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

Tâches à accomplir :

33. Il s'agira d'examiner de quelle manière la gestion des ressources peut contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Les spécifications et lignes directrices appropriées sont énoncées dans la CCNU et le Système de gestion des ressources. Selon l'ODD 5, le fait de garantir aux femmes et aux filles l'égalité d'accès à l'éducation, à un travail décent et à la représentation dans la prise de décisions économiques, entre autres, contribuera à rendre l'économie durable et sera bénéfique sur le plan social. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopérera avec eux, selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe. Ces activités consisteront à :

- a) Passer en revue un certain nombre de projets de gestion des ressources et tenter de repérer les difficultés à résoudre et les possibilités à exploiter pour améliorer les résultats en tenant compte de la question de l'égalité des sexes grâce à l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources ;
- b) Sélectionner des exemples propres à un secteur ou à un pays illustrant la façon dont les principes énoncés dans l'ODD 5 pourraient s'appliquer à la gestion des ressources dans le cadre de la CCNU et du Système de gestion des ressources ;
- c) Réaliser des études de cas sur des stratégies abouties de gestion des ressources ayant été pilotées ou mises en œuvre par des femmes actives dans le domaine de la gestion des ressources et ayant contribué au perfectionnement des compétences professionnelles ainsi qu'à une plus grande efficacité.

Produits et calendrier :

- a) Spécifications actualisées visant à évaluer la participation des femmes et l'égalité des chances, et lignes directrices sur l'inclusion des femmes et la diversité dans le cadre de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources : avril 2024 et au-delà ;
- b) Un ou plusieurs dialogues sur la promotion de la participation des femmes à la gestion des ressources : avril 2024 et au-delà ;
- c) Constitution d'un réseau de femmes engagées dans des projets de gestion des ressources : avril 2024 et au-delà ;
- d) Études de cas et recommandations sur la prise en compte des questions de genre dans la gestion des ressources dans une série de postes allant des jeunes professionnels aux cadres supérieurs : avril 2024 et au-delà.

M. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les jeunes et la gestion durable des ressources**Description :**

34. Par l'intermédiaire de son groupe de jeunes pour la gestion des ressources, le Groupe d'experts appuiera les activités visant à inclure dans la CCNU et dans le Système de gestion des ressources des spécifications et lignes directrices concernant les jeunes, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Le Groupe d'experts de la gestion des ressources est conscient de la nécessité d'agir tôt pour faire participer les jeunes à la gestion durable des ressources et de l'action positive de ces jeunes sur différents aspects de la gestion des ressources. Il a donc intensifié les activités qu'il mène pour faciliter la concrétisation des cibles suivantes des ODD 8 et 13 :

- 8.b – Élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail ;

- 13.3 – Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Tâches à accomplir :

35. Cette activité facilitera la communication avec la jeune génération au sujet de la gestion durable des ressources grâce à l'utilisation, à la promotion et au développement de la CCNU et du Système de gestion des ressources. Le groupe de jeunes pour la gestion des ressources éclairera les jeunes au sujet de la gestion durable des ressources et veillera à l'équité entre les générations au sein du Groupe d'experts de la gestion des ressources et dans le cadre de la gestion des ressources. Le groupe mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et coopérera avec eux, assurera la participation de jeunes membres à chaque groupe de travail et sous-groupe du Groupe d'experts ainsi que leur encadrement, selon un système de roulement et en fonction des possibilités qui se présentent, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe. Ces activités consisteront à :

a) Participer à plusieurs projets de gestion des ressources, éventuellement avec un encadrement, et concourir aux travaux des groupes de travail et sous-groupes du Groupe d'experts, en fonction des possibilités qui se présentent, en vue de l'élaboration de recommandations, du renforcement des capacités et de l'amélioration de l'inclusion grâce à la prise en compte des points de vue des jeunes au moyen de l'application de la CCNU et du Système de gestion des ressources ;

b) Participer à des manifestations, projets et conférences thématiques réunissant des jeunes pour faire connaître le groupe et ses activités, recruter davantage de membres et promouvoir la CCNU et le Système de gestion des ressources auprès des jeunes ;

c) Élaborer des supports d'apprentissage et des formations adaptées à différents niveaux d'enseignements sur la gestion durable des ressources, les politiques en matière de ressources, les processus de réglementation et la prise de décisions relatives à la gestion des ressources.

Produits et calendrier :

a) Formation destinée aux jeunes concernant la gestion durable des ressources, y compris la CCNU et le Système de gestion des ressources : avril 2024 et au-delà ;

b) Promotion du groupe lors d'événements thématiques réunissant des jeunes et en rapport avec la gestion des ressources : avril 2024 et au-delà ;

c) Études de cas et recommandations sur la prise en compte systématique des jeunes dans le cadre de la gestion des ressources dans le domaine de l'enseignement et dans une série de postes occupés par de jeunes administrateurs : avril 2024 et au-delà.

N. Spécifications et lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les aspects sociaux et environnementaux

Description :

36. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des aspects sociaux et environnementaux, le Groupe d'experts élaborera et tiendra à jour des spécifications et lignes directrices concernant la prise en considération des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la CCNU et le Système de gestion des ressources, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Tâches à accomplir :

37. Le Groupe de travail élaborera des spécifications détaillées, des principes, des lignes directrices et des pratiques exemplaires s'inscrivant dans la ligne des ODD pour les questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la gestion durable des ressources. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopèrera avec eux, selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Produits et calendrier :

a) Spécifications, principes, lignes directrices et pratiques exemplaires actualisés concernant la prise en compte des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans la gestion des ressources selon la CCNU et le Système de gestion des ressources, en particulier aux fins de la mise en concordance avec les ODD : avril 2024 et au-delà ;

b) Documents réunissant des pratiques exemplaires concernant les aspects techniques et juridiques et les orientations générales à prendre en compte pour une gestion des ressources soucieuse des questions d'environnement, de société et de gouvernance dans divers secteurs : avril 2024 et au-delà ;

c) Études de cas sur l'application des spécifications et des lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux questions d'environnement, de société et de gouvernance : avril 2024 et au-delà.

O. Lignes directrices de la CCNU et du Système de gestion des ressources concernant les compétences requises pour la gestion des ressources

Description :

38. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des compétences en matière de gestion des ressources, le Groupe d'experts élaborera des lignes directrices afin de promouvoir la transparence et le principe de responsabilité dans le cadre de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux fins de la classification et de la gestion de l'ensemble des ressources naturelles, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur du développement durable.

Tâches à accomplir :

39. Le Groupe de travail élaborera des lignes directrices détaillées visant à promouvoir la transparence, la fiabilité et la cohérence de la CCNU et du Système de gestion des ressources aux fins de la classification et de la gestion de toutes les ressources. Il mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopèrera avec eux, selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Produits et calendrier :

a) Directives détaillées actualisées concernant les prescriptions en matière de compétences de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour la communication d'informations : avril 2024 et au-delà ;

b) Rapport sur l'harmonisation des prescriptions en matière de compétences de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour la communication d'informations avec les référentiels de compétences existants définis sur la base des normes de communication d'informations appropriées : avril 2024 ;

c) Programme de compétences fondé sur la CCNU et le Système de gestion des ressources : avril 2025.

P. Lignes directrices et pratiques exemplaires de la CCNU et du Système de gestion des ressources pour la réalisation des objectifs de développement durable et la transition vers l'économie circulaire

Description :

40. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe d'experts établira des documents appuyant une utilisation efficace de la CCNU et du Système de gestion des ressources au service de la concrétisation des ODD concernés, notamment dans le cadre de projets et de programmes intégrés liés à l'énergie et aux matières premières faisant appel à des ressources multiples.

Tâches à accomplir :

41. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la réalisation des objectifs de développement durable, le Groupe d'experts établira un ensemble soigneusement ciblé de principes, spécifications et lignes directrices qui orienteront et viseront tout particulièrement l'utilisation de la CCNU et du Système de gestion des ressources en tant qu'outils d'appui à la réalisation des ODD qui dépendent le plus d'une gestion équilibrée et intégrée des ressources. L'élaboration des spécifications et lignes directrices sera étayée par des documents de référence ou sources connexes tels que le Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE), le rapport du Groupe international d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement intitulé « Mineral Resource Governance in the 21st Century » (la gouvernance des ressources minérales au XXI^e siècle) et un certain nombre d'études de cas conçues spécialement à cet effet. Le développement des systèmes en boucle fermée, les techniques avancées d'analyse des données que rendent possibles l'intelligence artificielle, l'apprentissage automatique et le Web3, et l'apparition de matériaux de pointe sont de nature à réduire les déchets et la pollution, à favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources et à permettre la conception de produits plus respectueux de l'environnement et plus durables. Ces avancées sur le front de la gestion des ressources pourraient considérablement améliorer les résultats attendus en matière de durabilité et faciliter la transition vers une économie plus circulaire à faibles émissions de carbone. Les aspects sociaux connexes comprennent la consultation des parties prenantes et leur participation, notamment en ce qui concerne la prévention des conflits, les droits des peuples autochtones, l'égalité des sexes et la répartition équitable des avantages. Les aspects économiques connexes sont, entre autres, l'application des concepts d'importance relative et de double importance relative aux investissements liés aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, la comptabilité de durabilité et l'information financière. Ces activités seront menées en coopération avec d'autres parties prenantes et organisations internationales concernées. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopérera avec eux selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Produits et calendrier :

a) Spécifications détaillées, lignes directrices, pratiques exemplaires et études de cas concernant l'utilisation de la CCNU et du Système de gestion des ressources au service de la mise en œuvre de projets viables concernant les ressources et les services connexes susceptibles d'appuyer la réalisation de certains ODD, de renforcer la résilience, de faire progresser les systèmes en boucle fermée et de réduire les émissions de gaz à effet de serre : avril 2024 et au-delà ;

b) Recueil d'études de cas visant à démontrer l'efficacité de la CCNU et du Système de gestion des ressources s'agissant de la réalisation d'objectifs précis dans la gestion « circulaire » du cycle de vie des ressources, les techniques porteuses de changement en faveur de la gestion intégrée des ressources, y compris la reconfiguration des courants de ressources à l'appui de la transition vers une économie circulaire : avril 2024 et au-delà ;

c) Lignes directrices sur la bonne gouvernance, les méthodes novatrices, l'application des concepts d'importance relative aux investissements et au financement dans les domaines liés aux questions d'environnement, de société et de gouvernance, la communication d'informations et la comptabilité environnementale et économique aux fins de l'exécution de projets porteurs de changement contribuant aux ODD, axés sur la gestion intégrée et équilibrée des produits alimentaires et de l'énergie et sur les ressources en eau : avril 2024 et au-delà.

Q. Promotion de la mise en œuvre de la CCNU et du Système de gestion des ressources ainsi que de partenariats pour une gestion durable des ressources sous la forme d'un réseau mondial de centres d'excellence spécialisés

Description :

42. La CCNU et le Système de gestion des ressources appuient le développement durable de divers secteurs liés à l'énergie, aux matières premières et aux services dans plusieurs zones géographiques, en accord avec le Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Les utilisateurs de la CCNU et du Système de gestion des ressources doivent être formés régulièrement et informés de tout changement apporté au cadre et à ses applications. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, le Groupe d'experts élaborera des programmes de renforcement des capacités en ce qui concerne la CCNU et le Système de gestion des ressources, éventuellement en créant un réseau de centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources.

43. Dans la mesure du possible, le Groupe d'experts et le Bureau apporteront un appui technique à ce réseau, notamment en fournissant des services consultatifs régionaux et nationaux et en effectuant des missions internationales d'évaluation par les pairs dans les États membres de la CEE et d'autres États Membres de l'ONU. Des initiatives telles que « UNFC Guidance Europe » (lignes directrices de la CCNU pour l'Europe), « UNFC and UNRMS Africa » (la CCNU et le Système de gestion des ressources pour l'Afrique), « UNFC and UNRMS Eurasia and Asia-Pacific » (la CCNU et le Système de gestion des ressources pour l'Eurasie et l'Asie-Pacifique), « UNFC and UNRMS Latin America » (la CCNU et le Système de gestion des ressources pour l'Amérique latine) et « UNFC and UNRMS West Asia » (la CCNU et le Système de gestion des ressources pour l'Asie de l'Ouest) seront appuyées par le réseau de centres internationaux d'excellence.

Tâches à accomplir :

44. Le réseau de centres internationaux d'excellence prêtera un appui technique aux fins de l'élaboration de notes d'orientation ainsi que de la conception et de la mise en œuvre précises de projets, selon les besoins :

a) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, fournir ou coordonner un appui technique à la mise en œuvre d'initiatives nationales et régionales en rapport avec la CCNU et le Système de gestion des ressources ;

b) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, appuyer la mise en place du réseau de centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources.

Produits et calendrier :

a) Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, appui aux initiatives nationales et régionales de mise en œuvre de la CCNU et du Système de gestion des ressources : 2024 et 2025 ;

b) Présentation au Groupe d'experts de rapports et d'exposés annuels sur l'état de l'appui au développement du réseau de centres internationaux d'excellence pour la gestion durable des ressources : avril 2024 et au-delà ;

c) Présentation au Groupe d'experts de rapports annuels concernant les projets extrabudgétaires menés à l'appui des activités de renforcement des capacités : avril 2024 et au-delà.

R. Communication, promotion et information

Description :

45. Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la communication, le Groupe d'experts appliquera la stratégie de promotion et d'information convenue, conformément au Programme 2030 et à l'appui de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Il concourra aux activités de communication, de promotion et d'information en coordination avec d'autres groupes de travail. Il convient de noter que la mise en œuvre de nombreuses activités du Groupe de travail de la communication dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. Le Groupe de travail mènera ses activités sous la direction du Groupe consultatif technique, consultera d'autres groupes de travail et le Sous-Groupe du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources et coopérera avec eux, selon les besoins, et il rendra compte au Bureau du Groupe d'experts entre les sessions annuelles du Groupe.

Tâches à accomplir :

- a) Appuyer la définition de l'énoncé de mission du Groupe d'experts et des principes qui guident son action ;
- b) Élaborer et mettre en œuvre une stratégie visant à inciter des experts à participer volontairement aux activités des différents groupes de travail du Groupe d'experts ;
- c) Élaborer, alimenter et actualiser des exposés types sur la CCNU et le Système de gestion des ressources ;
- d) Organiser des webinaires sur la CCNU et le Système de gestion des ressources afin de promouvoir la mise à jour des spécifications et lignes directrices ;
- e) Contribuer à l'organisation d'ateliers, de séminaires et d'autres initiatives d'information consacrés à la CCNU et au Système de gestion des ressources, par exemple en élaborant des programmes et des ordres du jour. La participation à ces événements dépendra de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- f) Trouver des manifestations à l'occasion desquelles des documents sur la CCNU et le Système de gestion des ressources pourraient être présentés. Participer à l'élaboration de ces documents et exposés, et promouvoir la participation du Groupe d'experts ;
- g) Contribuer à la rédaction d'articles et d'autres types de contenu pour alimenter les pages du site Web de la CEE consacrées à la gestion durable des ressources ainsi que les médias sociaux ;
- h) Élaborer des supports promotionnels tels que des brochures et des prospectus ;
- i) Proposer de l'aide au groupe de jeunes pour la gestion des ressources, contribuer à faire participer les jeunes aux travaux du Groupe d'experts et veiller à ce que les points de vue et les besoins des jeunes soient pris en compte dans les résultats desdits travaux ;
- j) Proposer de l'aide au Groupe de travail de la participation des femmes à la gestion des ressources ;
- k) Proposer, selon les besoins, un appui pour les activités liées à des enquêtes et à d'autres initiatives nécessitant la participation des parties prenantes.

Produits et calendrier :

- a) Présentation au Groupe d'experts des rapports annuels du Groupe de travail de la communication : avril 2024 et avril 2025 ;
- b) Publication, sur le site Web de la CEE, d'exposés types actualisés et d'autres types de contenu promotionnel sur la CCNU et le Système de gestion des ressources : avril 2024 et au-delà ;
- c) Organisation de webinaires : avril 2024 et au-delà ;

- d) Contributions à des conférences, ateliers et séminaires : avril 2024 et au-delà ;
 - e) Articles et contenu promotionnel sur la CCNU et le Système de gestion des ressources : avril 2024 et au-delà ;
 - f) Soutien apporté au groupe de jeunes pour la gestion des ressources sous la forme de matériel éducatif et promotionnel sur la CCNU et le Système de gestion des ressources : avril 2024 et au-delà ;
 - g) Soutien apporté au Groupe de travail de la participation des femmes à la gestion des ressources sous la forme de webinaires, de matériel éducatif et d'autres outils promotionnels, selon les besoins : avril 2024 et au-delà.
-